



Besoin de conseils concernant la garde partagée de ma fille

Par Baaboush

Bonjour,

Ma fille, qui approche ses 8 ans, passe un week-end sur deux chez son père. La situation actuelle pose des préoccupations quant à son bien-être émotionnel et à sa sécurité. Elle dort dans la même chambre que son père mais dans un lit séparé. Conformément à un accord de médiation, le père devait dormir dans son salon lors des visites, mais cela ne se produit pas.

Récemment, j'ai appris lors d'une consultation chez un psychologue que ma fille a été amenée à partager un canapé-lit étroit avec son père et la compagne de celui-ci. Ma fille n'avait pas exprimé le besoin de dormir avec son père, mais c'est lui qui aurait proposé cette configuration. La compagne, qui dispose de deux chambres dans son logement, a choisi de partager le lit avec le père au détriment du bien-être de ma fille. Ils ont alors dormi à 3 dans le même couchage.

Il est important de souligner que ma fille a eu moins de 10 rencontres avec cette femme, et il n'y a pas encore de relation de confiance entre elles. Au contraire, ma fille fait face à des remarques désobligeantes et à des critiques de la part de cette personne, ce qui crée un climat de méfiance. Le père est éducateur, la compagne est médecin généraliste, et mes opinions semblent être discréditées à leurs yeux.

Je souhaiterais des conseils juridiques sur la meilleure approche à adopter pour assurer le bien-être de ma fille dans cette situation. Comment puis-je faire valoir les accords de médiation et garantir que l'environnement où ma fille séjourne respecte ses besoins émotionnels et sa sécurité ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans ce genre de cas c'est la parole des uns contre celle des autres...
Il va falloir tout remettre à plat avec une enquête sociale.

Si vous pensez que votre enfant est en danger, il faut le signaler aux autorités.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

Mais si c'est infondé, vous pourriez ensuite subir une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Par Baaboush

Merci pour votre réponse @yapasdequoi.

C'est délicat. J'espère ne pas être amenée à entamer ce genre d'enquête. À la base, j'ai envie que tout se passe bien pour tout le monde. Je pense lui proposer de repartir en médiation mais avant cela je vais lui parler du besoin de ma fille d'avoir sa chambre, son endroit pour se poser, se sentir accueillie chez lui et que j'ai appris qu'ils avaient dormi avec elle et lui dire ce que j'en pense en essayant de ne pas le braquer.

Par yapasdequoi

Vous devriez vous abstenir de critiquer directement la manière dont il reçoit votre fille chez lui.
Et vous ne pouvez pas imposer qu'elle ait sa propre chambre, surtout si elle n'y séjourne que 2 we par mois.

Il est évident que dormir à 3 est un peu "bizarre", mais est-ce vrai ? Le risque c'est qu'il nie ou encore se braque.

Une accusation directe ne servira à rien. Il faut passer par un tiers neutre de préférence professionnel pour apaiser la situation. Ou alors c'est grave et vous n'hésitez pas à faire un signalement.

Par Baaboush

Il n'y a peut-être pas d'obligation mais si l'enfant en ressent le besoin et qu'il ne parvient pas à l'exprimer, n'est-ce pas mon devoir d'en informer le père ?

Quant à la véracité de son témoignage, je ne le mets pas en question. C'est venu naturellement, devant une personne neutre, la psychologue. Et je n'ai par ailleurs, pas réagi de façon à ce qu'elle sache que je trouve la situation choquante.

Par yapasdequoi

Alors faites vous aider par le psychologue. Evitez l'affrontement sera préférable pour tout le monde. Sauf si vous avez une certitude que l'enfant est en danger.